

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT UN PROJET COMPORTANT UNE ÉTUDE D'IMPACT

N° d'enregistrement du dossier : 2017-ARA-AP- 00206

N° Garance : 2017-003421

Nom du projet : Aménagement de la zone d'activité en Champagne

Localisation : commune de Neuville-sur-Saône dans le département du Rhône

Collectivité ou groupement compétent(e) : Métropole de Lyon

Dossier reçu le 26/01/2017

L'avis sera émis dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier complet, soit au plus tard le 26/03/2017

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour le préfet de région,

Pour la Directrice et par Délégation,
Pôle Autorité Environnementale


Yves MEINIEF